



NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

60 N° 4 1933

La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ d'après saint Jean (XVIII-XIX)

F.-M. BRAUN (op)

p. 289 - 302

<https://www.nrt.be/es/articulos/la-passion-de-notre-seigneur-jesus-christ-d-apres-saint-jean-xviii-xix-3453>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ

d'après saint Jean (xviii-xix).

Les pages qui vont suivre n'ont d'autre prétention que de répondre, en ce début de l'Année sainte jubilaire, aux désirs du Saint-Père et du chef de l'épiscopat belge, en aidant les lecteurs de la *Revue* à commémorer fidèlement la Passion de Notre-Seigneur.

Le récit du quatrième Évangile s'imposait à notre attention. Témoin oculaire des événements de la Passion, saint Jean a toujours été tenu en particulière estime. Les honneurs du Vendredi-Saint lui sont réservés de droit. En lui accordant la préférence, nous avons cru nous conformer au sentiment de l'Église.

La Passion selon saint Jean a fait, il est vrai, ces dernières années surtout, l'objet de tant de belles études qu'un nouveau commentaire pourrait paraître superflu. Aussi n'avons-nous pu souvent que résumer ce qui avait été déjà dit ailleurs, cherchant surtout à tirer profit de quelques bonnes lumières récentes. Contribution plus que modeste ! Elle aurait sa raison d'être, si elle servait à évoquer les grands événements de la Rédemption.

Le récit de la Passion selon saint Jean se divise assez nettement en trois parties principales :

I. — LA NUIT DE LA PASSION.

II. — LA COMPARUTION DEVANT PILATE.

III. — LA CRUCIFIXION.

I. — LA NUIT DE LA PASSION (XVIII, 1-27).

1. L'ARRESTATION DE JÉSUS (1).

Lorsqu'il eut terminé son entretien avec les Onze, Jésus sortit du Cénacle. La petite bande descendit la rampe de la colline occidentale, sans doute, par la belle voie à degrés remise au jour dans la propriété des Pères de l'Assomption (2). Après avoir contourné l'angle S.-E. de l'esplanade du Temple, — le pinacle, — elle s'engagea dans une étroite vallée, percée de tombeaux juifs. Ce « torrent d'hiver » χαίμαρρος (aujourd'hui : *wadi Sitti Maryam*) était un de ces wadis palestiniens toujours à sec, sauf après de très grosses pluies. Il s'appelait *Qidron*, « le torrent trouble » (3). Plusieurs souvenirs bibliques s'y rattachaient, notamment celui du roi David ignominieusement poursuivi par son conseiller Achitophel, lors de la conjuration d'Absalon (4).

A quelques centaines de mètres, vers le nord, se trouvait un jardin κήπος, où Jésus avait accoutumé de se retirer avec ses disciples : humble domaine privé, clôturé probablement, suivant les habitudes du pays, par un mur bas en pierres sèches, que le propriétaire mettait à la disposition du Maître, lorsque celui-ci désirait bivouaquer à proximité de la ville (5).

Grâce à saint Matthieu et à saint Marc (6), nous savons qu'il s'appelait *Gethsémani*, « le pressoir d'huile ». Fixée, « sans cause appréciable d'erreur » par la tradition chrétienne primitive, la localisation de cet endroit a été consacrée au IV^e siècle, sous le règne de Théodose I^{er}. Après une période de confusion fort longue, les arasements de la basilique d'alors ont été retrouvés en 1920, et magnifiquement restaurés par les soins

(1) Jo., XVIII, 1-11 (= Mt., XXVI, 47-56; Mc., XIV, 34-52; Lc., XXII, 47-53).

(2) Une belle photographie de cette ancienne voie juive est reproduite dans *L'Évangile de Jésus-Christ* du Père Lagrange, Paris, 1928, planche xxvii.

(3) H. STRACK UND P. BILLERBECK, *Kommentar zum neuen Testament aus Talmud und Midrasch*, Munich, 1922-1928 (= BILLERBECK), t. II, p. 567.

(4) II Sam., xv, 23.

(5) Lc., XXI, 37; XXII, 39.

(6) Mt., XXVI, 36; Mc., XIV, 32.

des Pères Franciscains de la Custodie de Terre Sainte (1).

C'est là que Jésus vint chercher un peu d'isolement avant sa Passion. Suffisamment connue par les Synoptiques (2), l'agonie du Christ ne sera rappelée qu'au v. 11, par une discrète mais très suggestive allusion à ce qui en fut l'aboutissement, à savoir la résolution prise par Jésus de boire le calice que son Père lui présentait.

La troupe qui s'est formée dans l'entre-temps pour arrêter le Sauveur est composée de soldats romains commandés par le chiliarque, (le chef de la cohorte casernée dans l'Antonia), de gardes du Temple et d'agents des Pharisiens. Bien au fait des allées et venues de son Maître, Judas est simplement chargé de conduire vers l'endroit où il était à prévoir que se trouverait Jésus.

La *cohors* du texte latin ferait songer à une compagnie de six cents hommes, un dixième de la légion à effectifs complets. Mais le texte grec ne mentionne qu'une *στρατήγία* ou manipule, le tiers d'une cohorte (3). Il est d'ailleurs pour le moins très peu probable que l'évangéliste se soit appliqué à s'exprimer avec une rigueur militaire. Aucun motif assurément de crier à l'in vraisemblance, comme M. A. Loisy (4), devant l'importance des forces mobilisées pour l'arrestation d'un seul homme, entouré de quelques disciples. M. M. Goguel, qui réduit tout à une plus juste mesure, voit au contraire dans l'indication de saint Jean le vestige d'une très ancienne tradition. Il en conclut que l'initiative de l'arrestation de Jésus est venue des Romains (5). Le témoignage évangélique s'inscrit en faux contre cette hypothèse audacieuse. Si Jésus avait été arrêté à l'initiative des

(1) H. VINCENT, *L'authenticité des Lieux Saints*, Paris, 1932.

(2) *Mt.*, XXVI, 36-46; *Mc.*, XIV, 32-42; *Lc.*, XXII, 40-46.

(3) Cf. R. CAGNAT, *Legio*, dans *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio (= DAREMBERG), t. 3, col. 1051.

(4) *Le Quatrième Évangile*, Paris, 1921, p. 453.

(5) *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuses*, t. IX, 1929, p. 134; *La vie de Jésus*, Paris, 1932, p. 453 ss.; *Zeitschrift für die Neutestamentliche Wissenschaft* (= Z. N. T. W.), 1932, p. 294.

Romains, il n'aurait sûrement pas été conduit chez le grand prêtre en premier lieu, et les soldats romains ne s'éclipseraient pas à partir du v. 13. Pour éviter toute difficulté, il suffit de supposer qu'un détachement de la cohorte avait été demandé aux autorités romaines par les juifs, afin de prêter main-forte, en cas de besoin, aux gardes du Temple. Le P. Lagrange rappelle à propos les interventions de l'armée, sur requête de la police, à l'occasion des inventaires et de l'expulsion des religieux, en France.

Les soldats sont munis de lanternes λαμπάδες, de torches φάνοι et d'armes : l'équipement de nuit des soldats romains. La pleine lune du 14 nisan devait certainement rendre torches et lanternes bien inutiles. Mais une certaine routine est normale dans l'accomplissement d'une consigne militaire. Faut-il s'en étonner ?

A l'approche de la troupe, Jésus prend les devants. Il sait pourtant parfaitement tout ce qui va lui arriver (εἰδὼς πάντα τὰ ἐρχόμενα ἐπ' αὐτόν). A peine a-t-il franchi la clôture du jardin qu'il tombe sur la bande ennemie. Judas est du nombre. Sans doute conviendrait-il de placer à ce moment l'épisode du baiser raconté par les Synoptiques (1), et que saint Jean omet, probablement pour mieux mettre en lumière la spontanéité avec laquelle Jésus s'offre lui-même. Toujours est-il que, quelques instants plus tard, le traître figure dans les rangs des soldats et des gardes du Temple.

Aussitôt commence un court dialogue :

— *Qui cherchez-vous ?* demande Jésus. On lui répond :

— *Jésus de Nazareth.* Le nom par lequel le Sauveur était habituellement désigné dans le peuple (2). Sur quoi, Jésus de répliquer calmement :

— *C'est moi.*

A ces mots, cependant si simples, les hommes auxquels Jésus vient de s'adresser trébuchent les uns sur les autres. Inutile d'imaginer toute la troupe tombant à la renverse. Mais que l'évangéliste ait eu l'intention de nous rapporter une nouvelle manifestation de la puissance du Maître, cela ne paraît pas dou-

(1) Mt., xxvi, 48-49; Mc., xiv, 45; Lc., xxii, 47-48.

(2) Mc., x, 47; Lc., xviii, 37.

teux. Dès que les soldats se furent relevés, Jésus renouvela sa question. On lui fit la même réponse. Il réitéra sa première déclaration : *C'est moi*. Puis, prenant sur lui toute la responsabilité, il demanda, avec une sorte d'indifférence, qu'on laissât partir ses compagnons : *Laissez ceux-ci s'en aller*. Les appeler ses disciples, c'eût été les exposer au danger. Or il veut les tirer d'affaire. Soin touchant, qui rappelle à saint Jean cette parole du discours après la Cène : *Je n'ai perdu aucun de ceux que tu m'as donnés* (1). Sans doute, dans l'entretien au Cénacle, Jésus avait-il eu en vue une perte morale. Mais sa sollicitude pour ses disciples venait de se traduire par cette nouvelle intervention, dans l'ordre temporel. Le sens de la parole méritait d'être étendu. A l'exclusion de Judas, *le fils de perdition*, le bon Maître n'avait laissé se perdre aucun de ceux que le Père lui avait donnés pour continuer son œuvre.

Sur ces entrefaites, il semble que *le serviteur du grand prêtre*, le chef des autres gardes, qui, assisté du détachement des soldats romains, dirigeait les opérations, tenta un geste contre Jésus. Jean est le seul à nous apprendre qu'il s'appelait *Malchus*. Ce nom, cité cinq fois par Fl. Josèphe, paraît dérivé de la racine M-L-K, et d'origine nabatéenne (2). Simon-Pierre n'y tient plus. Il avait une épée, peut-être l'une des deux que les Apôtres s'étaient procurées en prévision des dangers menaçants (3). C'était le moment de s'en servir. N'avait-il pas juré qu'il donnerait sa vie pour son Maître? Sans demander de permission à personne, il dégaine et frappe le serviteur du grand prêtre à l'oreille droite. Mais Jésus proteste contre cet acte de violence. *Remets, dit-il, l'épée au fourreau : le calice que mon Père m'a donné, ne dois-je pas le boire?* Allusion manifeste à la prière au jardin de Gethsémani (4). La volonté du Père est que Jésus accepte l'affreuse Passion qui déjà commence dans la nuit. Il

(1) Jo., XVII, 12.

(2) BILLERBECK, II, 568.

(3) Lc., XXII, 38.

(4) Mt., XXVI, 39; Mc., XIV, 36; Lc., XXII, 41.

n'appartient pas aux disciples de s'y opposer par la violence (1).

Avec ce dernier incident, nous rejoignons les trois premiers évangélistes. Ceux-ci seulement passent sous silence les noms de Malchus et de Pierre. Et que l'oreille tranchée ait été l'oreille droite ne se lit ni dans Mt. ni dans Mc. On dirait que saint Jean a voulu reprendre à frais nouveaux, en faisant appel à ses souvenirs de témoin, un récit déjà connu, à l'effet d'en combler les lacunes.

Puisque Jésus condamnait toute résistance à main armée, les gardes n'avaient plus rien à craindre. Les soldats romains, mobilisés inutilement, sont toujours là avec le chiliarque, mais l'incident de Malchus donne à penser que l'arrestation a été effectuée par les serviteurs du grand prêtre. Ils se vengent de leur humiliation et de leur effroi passager en liant solidement leur prisonnier, comme s'ils venaient, au péril de leur vie, de maîtriser un brigand redoutable. Puis, par la route que Jésus avait parcourue si peu de temps auparavant en descendant du Cénacle, à la tête de ses disciples, ils l'entraînent, fiers de leur exploit, jusque chez Anne.

2. JÉSUS CHEZ ANNE ET CAÏPHE (2).

a) *Anne et Caïphe.*

L'explication de cette nouvelle section dépend d'une question préalable : l'interrogatoire du grand prêtre et les reniements de saint Pierre ont-ils eu lieu chez Anne ou chez Caïphe ?

Considéré dans son état actuel, le texte de saint Jean est en faveur de la première hypothèse. A partir du v. 13 jusqu'au v. 24, nous sommes chez Anne. C'est là que tout se passe. Jésus ne fait ensuite qu'une station insignifiante chez Caïphe, qui se borne à le renvoyer devant le procureur. Mais cette façon de lier les événements soulève de grosses difficultés. D'après les Synoptiques, tout a lieu chez Caïphe. Anne, l'ancien grand prêtre déposé en l'an 15, n'est pas même nommé. Quant à

(1) *Mt.*, xvi, 23; *Mc.*, viii, 33.

(2) *Jo.*, xviii, 13-24 (= *Mt.*, xxvi, 57-75; *Mc.*, xiv, 53-72; *Lc.*, xxii, 54-71).

l'attribution du titre de « grand prêtre » à ce personnage (1) dans le quatrième évangile, elle serait des plus surprenantes. Car saint Jean, d'ordinaire, prend le plus grand soin à faire observer que Caïphe était le grand prêtre de la fameuse année où se place la Passion (2). De là un problème qui a été remarqué de bonne heure.

Pour le résoudre, bon nombre de commentateurs catholiques, et non des moindres (Calmes, Camerlynck, Lagrange, Durand, Lebreton, Joüon), à la suite de saint Cyrille d'Alexandrie, proposent de transposer le v. 24 entre le v. 13 et le v. 14, ce qui donne le texte très coulant que voici : ¹³ *Et ils le conduisirent chez Anne, d'abord; car c'était le beau-père de Caïphe, lequel était grand prêtre cette année-là.* ²⁴ *Mais Anne l'envoya ligoté à Caïphe, le grand prêtre.* ¹⁴ *Or c'était Caïphe qui avait donné ce conseil aux Juifs...* On doit à la vérité de reconnaître que cette correction est faiblement garantie par les manuscrits. Mais la critique interne fournit un indice curieux en faveur de la conjecture (3). Celle-ci d'ailleurs est corroborée par le fait qu'en rétablissant le v. 24 après le v. 13, toutes les difficultés disparaissent du même coup. Immédiatement après l'arrestation au jardin de Gethsémani, Jésus est présenté tout d'abord à Anne. Cette audience n'ayant aucun caractère officiel, le prisonnier est amené presque aussitôt après chez Caïphe, le grand prêtre de l'année courante, lequel prend l'affaire en mains et procède à un interrogatoire en règle. Lorsqu'une légère correction aboutit à une reconstitution aussi cohérente, la présomption est en sa faveur.

Si l'on se refuse à y souscrire, force sera d'imaginer qu'Anne

(1) Jo., XVIII, 15, 16, 19, 22.

(2) Jo., XI, 49; XVIII, 13, 24.

(3) Le v. 24 figure dans les Mss. avec les variantes ἀπέστειλεν αὐν (BCLW, 33, etc.) et ἀπέστειλεν δὲ (x, sah: syrsin, etc.). La première leçon s'accorde correctement avec le contexte actuel, et elle est si bien dans la manière de saint Jean que personne n'a pu avoir l'idée de la corriger. La leçon ἀπέστειλεν δὲ, en revanche, en bonne situation après le v. 13, ne convient pas à la place actuelle. On conçoit fort bien dans ces conditions que la particule δὲ ait été remplacée par αὐν, si, comme nous le pensons, le v. 24 primitivement situé entre les v. 13 et 14, a été déplacé entre les v. 23 et 25. Sur ce point, cf. LAGRANGE, *Évangile selon saint Jean*, Paris, 1925 (= Saint Jean), p. 459-460.

et Caïphe habitaient deux corps de logis dans le même bâtiment (1). Cette pure invention me paraît beaucoup moins fondée que le déplacement du verset proposé. L'hypothèse de la même demeure rend compte des différences existant entre le récit de saint Jean et celui des Synoptiques; elle n'explique en aucune façon comment saint Jean aurait pu attribuer aussi explicitement le titre de grand prêtre à Anne (15, 16, 22), alors qu'il répète à, dessein que le grand prêtre *de cette année* était Caïphe (xi, 49; xviii, 13, 24). C'eût été créer des causes de confusion à plaisir. On objecte que le moyen âge n'a pas séparé les deux demeures. Il ne les a pas davantage identifiées. Tout simplement, il ne s'occupe pas d'Anne (2). On ne saurait rien tirer de ce silence. Mieux vaudrait ne plus en faire état.

Le personnage chez qui Jésus fut conduit en premier lieu était un des membres les plus influents de l'aristocratie de Jérusalem. Son nom Ἀνας, en hébreu Hanan, signifiait « miséricordieux ». Jamais peut-être pareil nom ne fut aussi mal porté. Institué grand prêtre par Quirinius, en l'an 6 ou 7 après Jésus-Christ, et déposé en l'an 15 par Valérius Gratus (3), il avait été assez habile pour faire élever au pontificat cinq de ses fils (4), et son gendre Caïphe. Fl. Josèphe assure qu'on le considérait comme l'homme le plus heureux de son temps. Mais il était cordialement détesté par le peuple à cause de sa rapacité, qui se traduisait par l'exploitation des monopoles établis pour tout ce qui regardait les sacrifices du Temple (5).

L'emplacement exact de la maison d'Anne est autant qu'inconnu. La tradition ne lui assigne pas de demeure propre avant le xiv^e siècle. La petite église de *Deir-er-Zeitouneh*, dans le

(1) Encore TILLMANN, *Das Johannesevangelium* (= Tillmann), Bonn, 1931, p. 306 et LUSSEAU et COLLOMB, *Manuel d'études bibliques*, t. IV, Paris, 1932, p. 810.

(2) VINCENT et ABEL, *Jérusalem, Recherches de topographie, d'archéologie et d'histoire*, Paris, 1912 ss. (= Jérusalem), t. II, p. 492.

(3) JOSÈPHE, *Ant.*, XVIII, 2, 2.

(4) *Ant.*, XX, 9, 1.

(5) Cf. BILLERBECK, t. II, p. 568-571.

quartier des Arméniens, qui se donne aujourd'hui pour le sanctuaire commémoratif de l'endroit, est postérieure d'un siècle (1).

La comparution de Jésus devant Anne ne semble pas avoir eu d'autres motifs que la satisfaction d'un vieil intrigant. Les personnes âgées sont en général fort sensibles aux marques de déférence extérieure qu'on leur accorde ou qu'on leur refuse. Comme rien de notable ne s'est passé chez Anne, les Synoptiques n'en parlent pas. Saint Jean en traite sommairement: *Mais Anne nous dit-il, l'envoya lié chez Caïphe, le grand prêtre* (4). Ce verset adversatif s'accorde également bien avec ce qui précède et avec ce qui suit. Le v. 13 : *car il était beau-père de Caïphe, lequel était grand prêtre cette année-là*, explique pourquoi Jésus est renvoyé d'Anne à Caïphe (24). Le v. 14 : *Or Caïphe était celui qui avait donné ce conseil aux Juifs : Il est de notre intérêt qu'un seul homme meure pour le peuple*, rappelle la part prise par Caïphe dans les délibérations qui aboutirent à la résolution de perdre le Sauveur. La pleine responsabilité du pontife et son parti-pris dans l'affaire sont ainsi bien mis en lumière.

« Caïphe », Καϊάφας, n'était qu'un surnom. De son vrai nom, le grand prêtre en fonction s'appelait Joseph. Il détint la souveraine sacrificature de l'an 18 à l'an 36 (2). Ce qui donne à penser que, pour avoir été maintenu si longtemps en charge par un homme tel que Pilate, il dut se faire le plat artisan de la politique romaine en Palestine.

La localisation du palais de Caïphe se présente dans des conditions un peu meilleures que celle de la maison d'Anne. La première attestation que l'on relève à son sujet n'est toutefois pas antérieure à l'an 333. Elle provient du pèlerin de Bordeaux, qui situe l'édifice vers le sommet de la colline occidentale, dans le voisinage du Cénacle. Deux sanctuaires se réclament aujourd'hui de ce témoignage et se disputent l'honneur de perpétuer l'emplacement traditionnel : la petite chapelle *Saint-Sauveur des Arméniens*, au nord du Cénacle, et l'église *Saint-Pierre en Gal-*

(1) VINCENT et ABEL, *Jérusalem*, t. II, p. 492.

(2) *Ant.*, XVIII, 2, 2. 4, 3.

licante, découverte par les Pères Augustins de l'Assomption sur le versant de la colline. Chacun d'eux a ses partisans. Le P. Power a longuement défendu la seconde localisation (1). Les Pères Vincent et Abel estiment impossible d'y voir autre chose que les vestiges d'un sanctuaire byzantin consacré aux *Larmes de saint Pierre* (2). *Adhuc sub judice lis est*.

A peu de chose près, les dispositions du palais devaient se présenter suivant le type d'une habitation hellénistique importante en Orient, au 1^{er} siècle de notre ère : une entrée cintrée formant porche sur la voie publique (ὁ πυλών), un vestibule, ou avant-cour (τὸ προαύλιον), un atrium, ou cour principale (ἡ αὐλή) encadrée, en tout ou en partie, par un portique en colonnade, sur lequel s'ouvraient, au rez-de-chaussée et à l'étage, diverses salles (3).

b) *Les remiements de saint Pierre.*

Tandis que la plupart des apôtres prenaient la fuite, Simon-Pierre s'était mis à la suite de Jésus, accompagné d'un autre disciple, dont le discret anonymat et sa relation spéciale avec Pierre dissimulent à peine la personne de saint Jean.

Ce disciple *était connu du grand prêtre*. Rien n'indique qu'il ait appartenu au cercle de ses parents ou de ses amis. Il ne fallait pas être aussi intime pour accéder dans la cour d'une habitation ordinairement ouverte à tout venant. Mais comment le fils de Zébédée était-il entré en relation avec le grand prêtre? On a imaginé à ce sujet maintes conjectures, qui toutes manquent, plus ou moins, de bases solides. Notons simplement que les différentes classes étaient beaucoup moins divisées dans la population juive au temps de Jésus qu'elles ne le sont dans nos sociétés modernes occidentales. « Qu'un pêcheur du lac de Tibériade

(1) *St Peter in Gallicantu*, dans *Biblica*, t. XII, 1931, p. 411-446 et *Église Saint-Pierre et Maison de Caïphe* dans *Supplément du Dictionnaire Biblique*, t. II, col. 691-756.

(2) ABEL, *Jérusalem*, t. II, p. 482-515; VINCENT, dans la *Revue Biblique*, t. XXXIX, 1930, p. 226-256.

(3) ABEL, *Jérusalem*, t. II, p. 483.

ait eu des accointances avec le grand prêtre, cela n'a rien d'étonnant pour qui s'est rendu compte du sincère esprit démocratique des Orientaux et de leur facilité à se déplacer et à contracter des alliances au loin » (1). Toujours est-il que le disciple n'éprouve aucune difficulté à entrer dans la cour. Une fois à l'intérieur, il en profite pour prier la portière de laisser passer son compagnon, demeuré dehors, près de l'entrée. L'autorisation étant obtenue sans peine, à son tour, Pierre pénètre à l'intérieur du palais.

Au moment où il franchit la poterne, la femme l'interpelle au passage : *Ne serais-tu pas aussi des disciples de cet homme ?* Cette question est posée de telle façon qu'elle suggère une réponse négative : « Au moins tu n'es pas de ses disciples ». Sur quoi, pour éviter tout embarras, Pierre répond par cette négation : *Je n'en suis pas*. Simple mensonge officieux, dirait-on, qui n'est pas encore un reniement formel. On y pressent déjà néanmoins une première défaillance du beau courage de tout à l'heure, et un commencement de lâcheté.

Les nuits d'avril à Jérusalem sont souvent froides, surtout comparativement à la chaleur de la journée. A l'intérieur de la cour à ciel ouvert, serviteurs du grand prêtre et gardes du Temple se tiennent réunis, debout, battant la semelle autour d'un feu de braise. Pour se donner une contenance, plus sans doute que pour se réchauffer, Pierre s'est joint au groupe ainsi formé. Il est bientôt interpellé une deuxième fois dans les mêmes termes que ceux de la portière, avec cette seule différence que la locution « cet homme » est remplacée par le pronom personnel. Comme il n'était question que de Jésus, plus n'était besoin de le désigner autrement. La forme de la question indique que l'on s'attend encore toujours à ce que Pierre réponde : « Non ». Les soupçons ne sont pas fort graves. Mais l'interrogation se fait en public, devant des regards curieux, dans une atmosphère de sourde opposition à tout ce qui touche au Sauveur. De plus en plus timide et craintif, Pierre maintient sa réponse, avec obstination. On serait probablement passé outre si un des serviteurs du grand

(1) LAGRANGE, *Saint Jean*, p. XVI.

prêtre, parent de Malchus, qui s'était trouvé dans le jardin au moment de l'arrestation, n'avait éveillé la défiance générale, en demandant à brûle-pourpoint : *Ne t'ai-je pas vu avec lui ?* Etre disciple de Jésus pouvait passer pour dangereux. Ce n'était pas un crime. Avoir frappé de l'épée un agent du pontife dans l'exercice de ses fonctions était plus grave. Pris de peur, Pierre renouvelle ses dénégations. A ce moment un coq chanta. Le P. Lagrange nous dit avoir épié bien souvent le chant du coq au début d'avril, et que l'heure en est très variable. Il semble que deux heures et demie du matin soit le premier moment (1). Avant que l'aube du grand jour ne fût levée, la prophétie de Jésus s'était tristement accomplie : *Le coq n'aura pas chanté que tu ne m'aies renié trois fois.*

c) *L'interrogatoire de Caïphe.*

De l'interrogatoire de Caïphe, saint Jean ne retient que l'essentiel. Jésus est questionné sur deux points : sa doctrine et ses disciples. Ils donneront lieu aux accusations de sédition devant le tribunal du procureur romain, et de blasphème devant le grand conseil des Juifs, le Sanhédrin.

A la première question, Jésus ne répond rien. Ayant pris sur lui la pleine responsabilité de ses actions, il ne veut compromettre qui que ce soit. Quant à sa doctrine, sans doute il lui est arrivé de la développer plus en détail dans le petit cercle attentif de ses intimes. Il ne s'en est cependant pas moins expliqué en public à tout le monde, dans les synagogues, en Galilée, dans le Temple, à Jérusalem, bref partout où les Juifs ont coutume de se réunir. Il n'a plus rien à ajouter. D'ailleurs à quoi bon ? Le croirait-on sur parole ? Qu'on interroge plutôt ceux qui l'ont entendu. On verra bien si ses paroles sont répréhensibles.

Cette réponse parfaitement digne est celle d'un accusé qui demande d'être jugé en bonne forme, sur des témoignages dûment établis. Mais c'en est déjà trop de plaider non-coupable. Jésus n'a pas fini de parler qu'un garde, — vrai chien couchant qui ne craint pas de faire bassement sa cour au grand prêtre aux dépens d'un

(1) *L'Evangile de Jésus-Christ*, p. 542. n. 6.

pauvre accusé, — lui donne un soufflet, en lui disant rudement : *Est-ce ainsi que tu réponds au grand prêtre ?* Très calmement, Jésus se borne à répliquer : *Si j'ai mal parlé, rends-en témoignage; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappes-tu ?* Il fait valoir pour toujours le droit sacré que possède tout accusé d'assurer sa défense. En même temps, il essaie de ramener son grossier contradicteur au sentiment de la méchante injustice qu'il vient de commettre. C'était s'en tenir à la règle sur le support des injures du *Sermon sur la Montagne*. Répondre aussi tranquillement, mais avec tant de fermeté, à un homme en colère, en face duquel on se trouve désarmé, en vérité c'est lui présenter son autre joue (1).

Saint Jean passe légèrement sur la comparution de Jésus devant les Juifs, réunis en grand conseil dans le palais de Caïphe. Elle est racontée au long par les Synoptiques (2). A la suite de la réponse de Jésus à la question du grand prêtre : *Je t'adjure par le Dieu Vivant, de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu*, le Sanhédrin avait jugé que Jésus méritait la mort, pour cause de blasphème. Restait à rendre cette sentence exécutoire. Car les Juifs qui avaient conservé certains pouvoirs de police, plus ou moins étendus, ne jouissaient certainement plus du droit de vie et de mort (3). Il fallait introduire au plus vite un nouveau procès devant le procureur.

Le procès de Jésus a fait, ces derniers temps, l'objet de nombreux échanges de vues. M. H. Lietzmann (4), qui a ouvert le feu, soutient qu'à l'époque de Ponce-Pilate le Sanhédrin avait

(1) GÖBEL, cité par Tiltmann, *op. cit.*, p. 309.

(2) *Mt.*, xxvii, 1; xxvi, 59-65; *Mc.*, xv, 1; xiv, 55-63; *Lc.*, xxii, 66-71.

(3) Mommsen regarde ce point comme acquis : *Le droit pénal romain*, trad. Duquesne, Paris, 1907, t. I, p. 277 ss. et *Z. N. T. W.*, 1902, p. 199. D'après le Talmud (*jer. Sanhedrin*, I, 1 et VII, 2) les Juifs auraient été destitués du droit de vie et de mort quarante ans avant la destruction du Temple. Mais ce temps, presque certainement, doit être anticipé jusqu'au moment où la Judée commença à être gouvernée par les procureurs romains. Cf. SCHÜRER, *Geschichte des Jüdischen Volkes*, II^e, p. 260 s.

(4) *Sitz. der Preuss. Akademie der Wissenschaften*, phil.-hist. Kl., Berlin, 1931, p. 313-322; *Z. N. T. W.*, 1931, p. 211-215; 1932, p. 78-84.

conservé la plénitude de ses pouvoirs en matière religieuse. C'est devant cette juridiction, et non devant celle de Pilate, que la vraie condamnation aurait eu lieu. Mais M. Fr. Büchsel, soutenu par Fl. Josèphe, conteste énergiquement que la compétence du grand conseil juif ait eu une telle extension (1). Quant à M. M. Goguel, fasciné par la *cohorte* du ch. XVIII, 3, toute l'affaire, à son avis, aurait été mise en branle par les Romains. *A proprement parler, il n'y aurait pas eu de procès devant le Sanhédrin.* « C'est, nous dit-il, parce que le procureur l'a voulu que Jésus a comparu devant les autorités juives, et Pilate n'a pu le vouloir que pour avoir en main un avis du grand prêtre, par lequel il pût être assuré qu'en le poussant à faire mourir Jésus, les autorités juives ne lui avaient pas tendu un guet-apens » (2).

Impossible d'entrer ici dans l'examen de ces hypothèses inconciliables. Leurs contradictions radicales sont une nouvelle manifestation du désaccord profond existant entre les auteurs qui se disent « indépendants ». On s'entendrait plus aisément si l'on ne refusait pas de parti-pris au quatrième évangéliste le bénéfice de la bonne foi.

(à suivre).

Louvain

F.-M. BRAUN, O. P.

(1) *Z. N. T. W.*, 1931, p. 202-210.

(2) *La vie de Jésus*, p. 495 et *Z. N. T. W.*, 1932, p. 289-300.